



9 juillet 2018

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

## PROCÈS-VERBAL 9 juillet 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix tenue à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Paix, lundi le 9 juillet 2018, à 20h00.

<b>Présents :</b>	Le maire :	François Gauthier
	Les conseillères :	Carol-Sue Ash Myriam Cabana Monique Côté
	Les conseillers :	Daniel Bock Tommy Desjardins Jean-Paul Rouleau
	Directrice générale et secrétaire-trésorière	Chloé Gagnon

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 20h08 par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Chloé Gagnon, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### 2018-07#01

Il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

### 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2018

#### 2018-07#02

Il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire tenu le 4 juin 2018 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

### 5. RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES COMITÉS

### 6. FINANCES ET ADMINISTRATION

#### Approbation des comptes à payer

#### 2018-07#03

Il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu que les prélèvements automatiques au montant de 26 952.87\$ et les chèques numéros 9694 à 9733 totalisant un montant de 64 424.95\$ du mois de juin 2018, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

#### Annulation du conseil du mois d'août

#### 2018-07#04

CONSIDÉRANT QUE le personnel administratif et certains élus municipaux seront en vacance lors de la première semaine du mois d'août;

CONSIDÉRANT QUE le quorum ne sera pas rencontré si la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal est maintenue;



N° de résolution  
ou annotation

9 juillet 2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu que la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix pour le mois d'août soit annulée.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Approbation des comptes à payer du mois de juillet 2018**

##### **2018-07#05**

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du mois d'août 2018 est annulée par la résolution numéro 2018-07#04;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver les comptes à payer pour le mois de juillet 2018 pour ne pas occasionner des frais supplémentaires et des retards auprès de nos fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu que les prélèvements automatiques et les comptes à payer du mois de juillet 2018 soit approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Programme d'Emplois d'été Canada**

##### **2018-07#06**

CONSIDÉRANT QU'une demande pour obtenir une subvention pour embaucher deux étudiants a été faite auprès d'Emploi et Développement social Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été approuvée pour une période de dix semaines à un taux horaire de 11,50\$ de la part de la municipalité, dont 6,00\$ seront subventionnés par le programme;

CONSIDÉRANT la réception de quatre curriculum vitae;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu d'embaucher deux étudiants choisis dans le cadre du programme et ce, pour des travaux journaliers durant l'été 2018 au salaire de 11,50\$ l'heure.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Martin Crépeau Informatique Inc. - Soumission pour matériels informatiques**

##### **2018-07#07**

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de la bibliothèque doit être changé et ce, à la demande de Réseau BiblioOutaouais;

CONSIDÉRANT la soumission de Martin Crépeau Informatique Inc., au montant de 1 027\$ plus taxes, pour l'ordinateur, clavier, souris, logiciel Antidote et un disque SSD adata;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu de procéder à l'achat et à l'installation de l'ordinateur à la bibliothèque et au logiciel Antidote pour le bureau municipal, et les accessoires mentionnés à la soumission au montant de 1 027\$ y excluant les taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité.

#### **Signature des chèques et des autres documents de la Municipalité**

##### **2018-07#08**

CONSIDÉRANT l'arrivée en poste de la nouvelle directrice générale et du nouveau maire élu aux élections du 24 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE les signataires désignés pour les chèques et les autres documents de la Municipalité doivent être modifiés suivant ces entrés en poste;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu que le conseil municipal autorise Me Chloé Gagnon à signer les chèques pour et au nom de la municipalité, ainsi que tous les autres documents nécessaires à l'exercice de ses fonctions;

ET QUE les personnes autorisées à signer les chèques pour et au nom de la municipalité soient Monsieur François Gauthier, maire et Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière et en remplacement de ces derniers, Monsieur Daniel Bock, maire suppléant et Madame Gisèle Prévost, adjointe administrative;



9 juillet 2018

Adoptée à l'unanimité.

**Représentante autorisée pour les services électroniques de Revenu Québec**

**2018-07#09**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-07-20#04 qui attribuait à Chantal Delisle et Gisèle Prévost les pouvoirs de gestion reliés à Revenu Québec;

CONSIDÉRANT QUE Mme Chantal Delisle n'est plus en poste et que Me Chloé Gagnon occupe maintenant cette fonction;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les représentantes autorisées de sorte à remplacer Chantal Delisle par Chloé Gagnon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu de nommer Chloé Gagnon représentante autorisée pour les services électroniques de Revenu Québec en remplacement de Chantal Delisle.

Adoptée à l'unanimité

**Carte Visa**

**2018-07#10**

CONSIDÉRANT l'arrivée en poste de la nouvelle directrice générale;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle carte de crédit doit être attribuée à celle-ci pour les achats courants de la Municipalité en remplacement de celle de Chantal Delisle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu que le conseil municipal autorise Visa Desjardins à émettre une carte de crédit au nom de Chloé Gagnon, directrice générale de la municipalité et ce, en remplacement de madame Chantal Delisle.

Adoptée à l'unanimité.

**Adhésion à l'ADMQ et cautionnement**

**2018-07#11**

CONSIDÉRANT QUE Chantal Delisle était membre de l'Association des directeur municipaux du Québec (ADMQ);

CONSIDÉRANT QU'il est important pour les assurances et les formations fournies que la nouvelle directrice générale soit membre d'une association;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu que les frais d'adhésion à l'ADMQ au montant de 888.00\$ y excluant les taxes applicables, comprenant un premier cours de formation en ligne et le cautionnement d'assurance au montant de 348.00 \$ y incluant les taxes applicables soient défrayés par la Municipalité pour la nouvelle directrice générale, Chloé Gagnon.

Adoptée à l'unanimité.

**Cellulaire de la directrice générale**

**2018-07#12**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale utilise son cellulaire dans le cadre de son travail;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de défrayer une partie de coût pour cette utilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu de défrayer une somme de 70\$ par mois pour l'utilisation du cellulaire de la directrice générale, Chloé Gagnon.

Adoptée à l'unanimité

**Cellulaire du Directeur des travaux publics**

**2018-07#13**

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics utilise son cellulaire dans le cadre de son travail;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de défrayer une partie de coût pour cette utilisation;



N° de résolution  
ou annotation

9 juillet 2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu de défrayer une somme de 70\$ par mois pour l'utilisation du cellulaire du directeur des travaux publics, Roger Molloy.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Embauche de Claude Périard**

**2018-07#14**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'embaucher un journalier occasionnel pour aider les employés des travaux publics dans l'entretien des bâtiments et des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cet employé effectuera un minimum d'heure lorsque ce sera requis par la charge de travail à effectuer par les travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Périard répond aux exigences de qualifications pour l'exécution de ces tâches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu d'entériner l'embauche de Monsieur Claude Périard à titre de journalier occasionnel pour la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix à un salaire horaire de 17,00\$.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Démission de l'inspectrice en bâtiment**

**2018-07#15**

CONSIDÉRANT QUE Madame Véronique Hotte a donné sa démission en date du 23 juin dernier de son poste d'inspecteur en bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu d'accepter la démission de Madame Véronique Hotte en date du 23 juin 2018 et que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix la remercie pour ses services dans les dernières années.

Adoptée à l'unanimité

#### **Responsable des bibliothèques**

**2018-07#16**

CONSIDÉRANT QU'un responsable des bibliothèques doit être nommé auprès de Réseau Biblio;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Suzon Côté de son poste de responsable des bibliothèques pour son départ à la retraite;

CONSIDÉRANT l'embauche de M. Aimé Morin à titre de responsable de la bibliothèque et de l'entretien des édifices municipaux en remplacement de Mme Suzon Côté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu que M. Aimé Morin, en remplacement de Mme Suzon Côté, est le nouveau responsable auprès de Réseau Biblio pour la bibliothèque de Notre-Dame-de-la-Paix.

Adoptée à l'unanimité.

### **7. TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE**

**Monsieur le conseiller Daniel Bock se retire pour la prochaine résolution.**

#### **Passage d'un tuyau dans le rang Ste-Augustine**

**2018-07#17**

CONSIDÉRANT QUE la société Les Fermes Petite-Nation Inc. désire permettre une meilleure irrigation sur son exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QU'une résolution avait été adoptée l'an passé sous le numéro 2018-04#11 pour l'autorisation des travaux, mais que ceux-ci n'ont pas été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, elle devra passer un tuyaux de 8 pouces dans le fossé municipal depuis le 101, rang Ste-Augustine jusqu'au 66, rang Ste-Augustine, le tout tel qu'indiqué sur le plan fourni;



9 juillet 2018

CONSIDÉRANT QU'elle entend utiliser une gaine qui pourrait être installée lors des travaux de réfection et d'asphaltage du rang Ste-Augustine;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a fourni une estimation du coût des travaux et que celui-ci est inférieur 3 000\$, le tout en conformité avec la *Loi sur les ingénieurs*;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Fermes Petite-Nation Inc. s'engage formellement à remettre le chemin dans le même état qu'il était avant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux d'installation s'effectuera sous la surveillance de Roger Molloy, directeur des travaux publics, ou de son remplaçant, et que la demanderesse s'engage à l'aviser de la date à laquelle débiteront ces travaux et ce, au moins cinq jours avant le début de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux devront être terminés au plus tard, le 31 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu que la société Les Fermes Petite-Nation Inc. est autorisée à passer un tuyau de 8 pouces dans le fossé municipal du rang Ste-Augustine entre les numéros civiques 101 et 66.

ET QUE l'entreprise s'engage à remettre les lieux dans le même état qu'ils étaient avant le début des travaux.

ET QUE la Municipalité n'est pas responsable des dommages causés lors du passage de ce tuyau dans le fossé municipal du rang Ste-Augustine.

Adoptée à l'unanimité

**Monsieur le conseiller Daniel Bock reprend son siège.**

**Rapport annuel du plan de mise en œuvre régional (PMOR) pour l'année 8 (2017)**

**2018-07#18**

CONSIDÉRANT QU'un rapport annuel concernant le plan de mise en œuvre régional pour l'année 8 (2017) du Schéma de couverture de risques doit être complété;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a été complété par le directeur du service d'incendie, M. Yves Lauzon;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des informations se trouvant dans ce rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu que le conseil municipal entérine le plan de mise en œuvre régional (PMOR) pour l'année 8 (2017) complété par M. Yves Lauzon, directeur du service incendie.

ET QU'une copie de cette résolution et du rapport soient transmises à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

**Débroussaillage des fossés**

**2018-07#19**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix désire procéder au débroussaillage de ses fossés;

CONSIDÉRANT QUE Service de débroussaillage Ménard Enr. a fourni une soumission au montant de 2 600\$ pour effectuer les travaux requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu d'octroyer le contrat de débroussaillage des fossés à l'entreprise Service de débroussaillage Ménard Enr. pour un montant de 2 600\$ y excluant les taxes selon le territoire de coupe de l'été 2017.

Adoptée à l'unanimité.

**Achat de pneus pour l'excavatrice**

**2018-07#20**

CONSIDÉRANT QUE les pneus avant de l'excavatrice démontre des signes d'usure avancés;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée auprès de Point S – Pneu Lavoie pour le remplacement de ces deux pneus au montant de 880.27\$ incluant l'installation et les taxes applicables;



N° de résolution  
ou annotation

9 juillet 2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu de procéder à l'achat des pneus pour l'excavatrice selon le prix de la soumission envoyée par Point S – Pneu Lavoie au montant de 880.27 \$, incluant l'installation et les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Restauration du cadre du camion et de la boîte à sable**

**2018-07#21**

CONSIDÉRANT QUE le cadre du camion et la boîte à sable ont besoin de retouche en vue de l'hiver pour garantir le bon fonctionnement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT la soumission reçu de Jet Sab Haute pression au montant de 3250.00\$ pour la restauration de la boîte et au montant de 1950.00\$ pour la restauration du cadre du camion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu de procéder à la restauration de la boîte à sable pour un montant de 3 250.00\$ excluant les taxes applicables et au cadre du camion pour un montant de 1950.00\$ excluant les taxes applicables par l'entreprise Jet Sab Haute pression selon les modalités établies dans la soumission.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Test de sol montée Aubin et rang Ste-Madeleine**

**2018-07#22**

CONSIDÉRANT les travaux a effectuée sur la montée Aubin et sur le rang Ste-Madeleine;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par les ingénieurs de la MRC de Papineau pour effectuer un test de sol;

CONSIDÉRANT QUE ce test permettra à la Municipalité de connaître la composition du sol de la montée Aubin et du rang Ste-Madeleine et ainsi prendre une décision éclairée sur la nature des travaux à effectuer sur ces deux chemins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu d'autoriser Chloé Gagnon, directrice générale, a demander des soumissions auprès d'entrepreneurs accrédités pour effectuer les tests de sol demandés sur la montée Aubin, ainsi que sur le rang Ste-Madeleine en vue des travaux à être effectués prochainement.

Adoptée à l'unanimité.

### **8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE**

#### **Donation au Club de l'âge d'or**

**2018-07#23**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été reçue à la Municipalité pour le Club de l'âge d'or;

CONSIDÉRANT QUE, par les années précédentes, le conseil municipal a accordé un don de 300 \$ au Club de l'âge d'or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu d'octroyer au Club de l'âge d'or une somme de 300 \$ pour les aider dans la poursuite de leurs activités.

Adoptée à l'unanimité

#### **Festival de la patate de la Paix - 27<sup>e</sup> rassemblement des familles Lauzon d'Amérique, le samedi 11 août 2018**

**2018-07#24**

CONSIDÉRANT la tenue du Festival de la patate de La Paix du 8 au 12 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE Madame Louise Lauzon-Chenail, présidente de l'Association des Familles Lauzon d'Amérique Inc. a mentionné que le 27<sup>e</sup> rassemblement des familles Lauzon d'Amérique aura lieu le 11 août 2018 dans le cadre du Festival;



9 juillet 2018

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a fait la demande à l'effet que le Maire tienne une brève allocution lors du dîner pour souhaiter la bienvenue aux membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu d'accepter que le 27<sup>e</sup> rassemblement des familles Lauzon d'Amérique ait lieu dans le cadre du festival, le samedi 11 août 2018, et que le maire, M. Gauthier, tienne une brève allocution lors du dîner.

Adoptée à l'unanimité.

#### Festival de la Patate – Location d'une génératrice et de ventilateurs commerciaux

**2018-07#25**

CONSIDÉRANT QUE le Festival de la Patate nécessite la location d'une génératrice et de quatre (4) ventilateurs commerciaux afin de fournir les activités sous le chapiteau;

CONSIDÉRANT QUE par les années passées, la location était faite par la Municipalité en soutien au Festival;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu d'autoriser la location d'une génératrice et de quatre (4) ventilateurs à la compagnie Location d'équipement Battlefield, ainsi que le filage requis pour une période de 5 jours soit du 8 au 12 août 2018 dans le cadre du Festival de la Patate pour une somme de 1 600.97\$ y incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

#### Festival de la Patate – Installation d'un panneau électrique

**2018-07#26**

CONSIDÉRANT QUE le Festival de la Patate accueillera des véhicules récréatifs sur le site du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le panneau électrique actuel du garage municipal n'est pas adapté pour fournir l'électricité à une aussi grande demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu d'autoriser la directrice générale, Chloé Gagnon, à mandater un électricien pour l'installation d'un panneau électrique temporaire pour une dépense approximative de 500\$ dans le cadre du Festival de la Patate.

Adoptée à l'unanimité.

#### Politique de soutien aux projets structurants

**2018-07#27**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière avait été soumise par l'entremise de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 20 000\$ avait été accordée en 2017 par l'entremise de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis visait l'installation d'un système de climatisation pour le bureau municipal et pour la salle communautaire, ainsi que la construction d'un espace de rangement rattaché à la salle communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu d'autoriser Chloé Gagnon, directrice générale, à procéder à une demande de soumission pour l'installation d'un système de climatisation pour le bureau municipal et la salle communautaire, ainsi que pour la construction d'un espace de rangement rattaché à la salle communautaire suivant l'attribution d'une aide financière par la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

#### **10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### **11. LOISIRS ET CULTURE**

#### Rapport écrit de la responsable de la bibliothèque et du centre communautaire

#### **12. DIVERS**

- Invitation à la 15e Super fête Marius Fournier le 11 juillet prochain au Complexe Whissell de St-André-Avellin.
- Guignolée des élus le 31 août prochain.



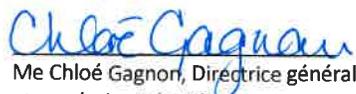
N° de résolution  
ou annotation

9 juillet 2018

**13. CERTIFICAT DE CRÉDIT**

**Certificat de la secrétaire-trésorière et directrice générale**

Je soussignée, Chloé Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.



Me Chloé Gagnon, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2018-07#28**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu que la présente séance soit levée à 21h18.

Adoptée à l'unanimité.



Me Chloé Gagnon,  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière



François Gauthier,  
Maire